



Conseil économique et social

Distr. générale
20 décembre 2006
Français
Original : anglais

Commission du développement durable

Quinzième session

30 avril-11 mai 2007

Point 3 de l'ordre du jour provisoire*

Module thématique du cycle d'application

2006-2007 (session directive)

Développement industriel : orientations possibles et mesures envisagées pour accélérer les progrès

Rapport du Secrétaire général

Résumé

À elles seules, les forces du marché sont rarement propices au développement industriel. Les politiques gouvernementales et les investissements publics ont aussi un rôle non négligeable à jouer à cet égard. Les décisions de politique générale en la matière gagnent à un diagnostic, au niveau national, des principales difficultés en jeu. Les gouvernements jouissent d'une certaine marge de manœuvre pour promouvoir le développement, la diversification et la rénovation industriels, même si celle-ci est moins large que par le passé.

Les échanges peuvent aider à stimuler le développement industriel, à la fois par l'accès à des technologies et à des moyens de production importés et par les économies d'échelle et d'apprentissage ménagées par l'accès aux marchés mondiaux et régionaux, d'où le rôle de catalyseur que joue l'ouverture du régime commercial international pour les exportations industrielles des pays en développement.

Les investissements publics dans les infrastructures de base, la recherche-développement et l'éducation peuvent contribuer au développement industriel, surtout lorsque les secteurs industriels à forte intensité de savoir gagnent du terrain. L'aide publique aux sociétés de capital-risque peut encourager les entreprises à prendre davantage de risques pour explorer de nouveaux marchés. Les mesures visant à inciter le secteur privé à investir dans la formation de la main-d'œuvre,

* E/CN.17/2007/1.



notamment par l'établissement de partenariats entre les secteurs privé et public, peuvent faciliter grandement le transfert de technologie. On peut, dans bien des cas, remédier aux problèmes particuliers des petites et moyennes entreprises (PME) – accès réduit au marché de crédit officiel, faible niveau de compétences en matière de gestion et de technologie, information insuffisante sur les marchés – par des programmes gouvernementaux ciblés et des initiatives émanant d'associations industrielles.

Les États disposent généralement de la législation de base nécessaire pour assurer la protection des droits des travailleurs et de l'environnement, mais nombre de gouvernements ont du mal à l'appliquer. Moyennant l'internalisation par les entreprises des principes de responsabilité et de transparence en matière sociale et environnementale et grâce à une société civile dynamique, les gouvernements peuvent ne plus être les seuls à assumer l'application de la législation. Il n'en demeure pas moins qu'ils ont besoin d'assistance technique pour renforcer leur capacité de contrôler et d'assurer l'application des dispositions réglementaires relatives aux lieux de travail et à l'environnement. Le recours à des instruments économiques pourrait bien souvent faciliter la réalisation des objectifs de développement industriel durable.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1–3	4
II. Créer un climat favorable	4–11	4
III. Accroître la contribution du secteur privé	12–13	7
IV. Améliorer les compétences et les techniques	14–17	7
V. Petites et moyennes entreprises	18–20	8
VI. Promouvoir des modèles de consommation et de production viables	21	10
VII. Production industrielle moins polluante et plus économe en ressources	22–24	10
VIII. Responsabilité et transparence des entreprises en matière environnementale et sociale	25–26	11
IX. Options possibles et mesures envisagées au niveau international	27	12

I. Introduction

1. À sa quatorzième session, correspondant à la session d'examen du deuxième cycle d'application 2006-2007, la Commission du développement durable a procédé à l'évaluation des progrès accomplis dans la mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21, des décisions adoptées à la sixième session de la Commission et du Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable (« Plan de mise en œuvre de Johannesburg ») en s'attachant à signaler les difficultés et les obstacles rencontrés dans l'application des éléments du module thématique du cycle d'application actuel. Ce module porte sur les thèmes de l'énergie au service du développement durable, du développement industriel, de la pollution atmosphérique et des changements climatiques. Le rapport¹ de la session d'examen comprend une récapitulation par le Président des difficultés et obstacles rencontrés, des modes d'action à envisager, des meilleurs moyens d'assurer l'application de ces accords intergouvernementaux et des dispositions que les ministres qui participaient à la réunion de haut niveau ont proposé de mettre en œuvre pour aller de l'avant.

2. Le présent rapport est censé contribuer au débat de la Commission sur les solutions et les mesures susceptibles de venir à bout des difficultés et des obstacles qui entravent le processus d'application et qui ont été signalés dans le rapport de la session d'examen sur le développement industriel. Des rapports analogues ont été consacrés aux autres aspects de ce module thématique et doivent, en raison des thèmes interdépendants qui y sont abordés, être lus en parallèle. La quinzième session de la Commission du développement durable décidera des mesures et solutions pratiques à adopter pour accélérer la mise en œuvre du module thématique en question, en tenant compte des débats de la réunion préparatoire intergouvernementale, des rapports du Secrétaire général et d'autres contributions pertinentes.

3. Le présent rapport s'inspire de diverses sources, notamment de rapports nationaux et d'études de cas présentés par des États Membres, des résultats des réunions régionales consacrées à l'application et des contributions de grands groupes ainsi que du secrétariat des diverses conventions des Nations Unies. Les quatre thèmes de ce module étant étroitement liés, l'importance de cette interconnection dans la recherche de solutions à ces questions sera examinée dans un rapport séparé. Les thèmes intersectoriels recensés à la onzième session transparaissent dans les différentes sections du présent rapport, mais nombre d'entre eux sont traités dans cet autre rapport.

II. Créer un climat favorable

4. Toutes sortes de politiques et mesures pratiques aux niveaux national et international sont susceptibles de favoriser le développement industriel, facteur indispensable à la promotion de la croissance économique et à la création de sources de revenus durables. L'accès sans entrave des exportations des pays en développement aux marchés compte parmi les principales mesures politiques à l'ordre du jour international.

¹ Documents officiels du Conseil économique et social, 2006, Supplément n° 9 (E/2006/29).

5. Le règlement des problèmes de débouchés des pays en développement – notamment progressivité des droits de douane, niveau élevé des droits de douane imposés aux produits industriels dans certains pays et importance croissante des obstacles non tarifaires aux exportations des pays à faible revenu – pourrait aider à promouvoir le développement industriel. L'accès sans entrave aux marchés des produits industriels et autres produits d'exportation des pays les moins avancés (traitement spécial) prend plus de relief au moment où l'on assiste à une nouvelle baisse des droits de douane accordée au titre de la nation la plus favorisée. Les efforts visant à réduire les obstacles tarifaires et autres sur les principaux marchés pourraient favoriser les exportateurs de biens et services écologiquement rationnels, allant du matériel nécessaire à l'exportation des énergies renouvelables et des biocarburants aux produits issus de l'agriculture biologique.

6. Le renforcement des initiatives d'aide au commerce pourrait aider les pays en développement, surtout les pays les moins avancés, à renforcer la capacité de production et les infrastructures commerciales dont ils ont besoin pour mettre en œuvre les accords de l'Organisation mondiale du commerce et en bénéficier. L'une des mesures internationales à envisager consisterait à apporter un concours financier et technique aux institutions techniques susceptibles de faire respecter les normes internationales applicables aux produits. Il pourrait s'agir des instituts, laboratoires et organismes capables de s'assurer que les produits, des PME notamment, répondent aux normes de qualité applicables, y compris aux normes sanitaires et phytosanitaires, ainsi qu'à d'autres critères d'exportation vers des marchés régis par des directives écologiques ou caractérisés par une forte prédilection des consommateurs pour des « produits écologiquement rationnels ».

7. Au niveau national, le développement industriel gagnerait à l'instauration d'une structure qui s'attacherait à : a) diversifier la production et les exportations, offrir aux entreprises les moyens de supporter les coûts d'entrée sur les marchés et résoudre les problèmes de coordination de nouveaux secteurs en développement; b) perfectionner les techniques, la structure organisationnelle, la conception, la commercialisation et la logistique, favoriser la pénétration de secteurs de pointe; c) multiplier les relations interindustrielles locales dont le secteur des exportations et les investissements étrangers directs (IED) sont particulièrement tributaires; et d) promouvoir les petites entreprises qui font généralement appel à une main-d'œuvre importante. Certains pays (les nouveaux pays industriels d'Asie de l'Est, dont la Chine) recourent effectivement à une politique industrielle active, non sans succès. Les investissements stratégiques en capital humain contribuent aussi au développement industriel et présentent des avantages sociaux et économiques largement répartis. Un dispositif réglementaire et incitatif raisonnable permet au développement industriel d'emprunter une voie écologiquement rationnelle.

8. On peut, par un train de mesures politiques adoptées au niveau national, favoriser le développement industriel en soutenant l'amélioration de la qualité et les gains de productivité et en facilitant l'accès aux chaînes et réseaux d'approvisionnement mondiaux. Mieux vaut entendre l'innovation, au sens large du terme, comme dépassant la mise au point de nouvelles technologies pour englober l'adaptation de la technique et de la technologie, la découverte et la création de nouveaux débouchés, l'innovation dans l'organisation, le perfectionnement de la logistique et d'autres mesures susceptibles de réduire le coût des transactions. C'est pourquoi, pour pouvoir tirer parti de nouvelles technologies, il faut souvent que les innovations dans la distribution et l'organisation s'opèrent simultanément. Le

développement industriel peut favoriser un cadre général, assurant l'accès aux courants de technologies internationaux, parallèlement au renforcement des capacités d'innovation internes dans tous ces domaines.

9. Étant donné que ce qu'on appelle nouveau secteur d'activité dans un pays donné ne l'est pas forcément ailleurs et fait souvent appel à des technologies qui existent déjà, les mesures qui facilitent l'accès à des technologies étrangères à des conditions favorables au même titre que celles qui permettent aux entreprises nationales de mieux les maîtriser ont leur importance. Des politiques dynamiques de transfert de technologie peuvent contribuer pour beaucoup à accroître les retombées positives des investissements étrangers directs sur le plan technologique. En Chine, par exemple, les critères de transfert de technologie fixés par le Gouvernement pour les coentreprises ont permis aux entreprises nationales d'acquérir des connaissances auprès de sociétés étrangères technologiquement plus avancées.

10. La politique gouvernementale peut contribuer à la diversification industrielle en réduisant les risques liés à l'exploration de nouveaux marchés. L'une des possibilités qui s'offre est de faire bénéficier les dépenses de recherche-développement du secteur privé d'un traitement fiscal favorable. Une autre serait de soutenir les activités de recherche-développement axées sur de nouvelles technologies de production et de transformation prometteuses, à condition qu'il y ait un cadre propice à la commercialisation des produits, notamment qu'il existe des moyens de financement de l'innovation et que la propriété intellectuelle soit dûment protégée. L'aide publique au financement de l'innovation a beaucoup aidé à développer des groupes de produits non traditionnels au Chili, par exemple. Aussi les institutions financières internationales pourraient-elles décider, sur la base de l'expérience du Chili, de la République de Corée et d'autres pays, de collaborer avec les gouvernements et les secteurs privés des pays en développement intéressés, au renforcement des moyens de financement de l'innovation publics ou mixtes, publics et privés, pour encourager les entreprises à prendre plus de risques dans la recherche de nouveaux débouchés.

11. L'expérience montre que les politiques de diversification des produits, grâce notamment à une forte croissance des exportations non traditionnelles, peuvent se révéler particulièrement aptes à stimuler la croissance économique et à relever le niveau de vie. Des mesures spécifiques de promotion des exportations peuvent concrètement favoriser la diversification en faveur d'exportations non traditionnelles où l'innovation occupe une place importante. Ces mesures peuvent aller de l'accès en franchise douanière d'éléments importés aux allègements fiscaux, aux crédits subventionnés, à la fourniture de terrains viabilisés et d'infrastructures, en passant par l'élaboration de normes, la mise en place d'institutions d'évaluation et d'homologation et la promotion de marchés d'exportation financée par le gouvernement. Étant donné que la mise au point de produits plus élaborés dépend dans une large mesure des dotations en capital humain, les dépenses d'éducation, en particulier les crédits consacrés à l'enseignement scientifique, technique et commercial, peuvent jouer un rôle déterminant dans les tentatives de percer le marché de ces produits.

III. Accroître la contribution du secteur privé

12. Il arrive souvent que les chefs d'entreprise des pays en développement ne disposent pas des capitaux nécessaires pour se lancer dans de nouveaux secteurs d'activité. Pour y remédier, les gouvernements peuvent notamment envisager d'accorder des garanties partielles sur les prêts pour inciter les institutions financières privées à prendre en charge les coûts de financement d'entreprises industrielles à risque et de faire bénéficier les fonds de capital-risque d'un régime réglementaire et fiscal préférentiel. De nombreux pays en développement accordent un régime fiscal avantageux aux capitaux d'amorçage investis dans de nouveaux secteurs prioritaires. Par contre, des mesures d'incitation fiscales mal ciblées ou trop généreuses peuvent se révéler nuisibles en privant le gouvernement de recettes dont il a grand besoin pour financer, par exemple, les infrastructures économiques, l'éducation et la santé. Les grands pays en particulier peuvent avoir intérêt à promouvoir la mobilité des capitaux entre les régions pour assurer un développement industriel géographiquement plus équilibré. La concentration de l'industrie dans une zone géographique présente souvent de grands avantages susceptibles de justifier la promotion d'une plus grande mobilité de la main-d'œuvre vers les régions offrant des débouchés.

13. La concertation entre les secteurs public et privé peut être un bon moyen de tenir les gouvernements au courant des principaux problèmes auxquels se heurte l'industrie et de débattre des options envisageables et des moyens pratiques à mettre en œuvre pour les résoudre. Cette concertation gagnerait à être placée sous le signe de la transparence et de l'ouverture, pour éviter que le secteur réglementé n'influe trop sur l'organe de réglementation chargé de la répression des délits d'initié. L'analyse comparative peut fournir aux entreprises et aux industries des éléments pour évaluer leur propre fonctionnement. Elle a été utilisée avec succès par exemple au Pays-Bas dans le cadre d'un accord négocié entre le Gouvernement et l'industrie, par lequel les entreprises à forte intensité d'énergie se sont engagées à égaler celles enregistrant le meilleur rendement énergétique au monde. On pourrait aussi concevoir des cadres de concertation entre les secteurs public et privé pour améliorer le climat des investissements et permettre aux entreprises locales de s'attaquer aux obstacles législatifs et administratifs, trouver des solutions et réclamer des réformes. L'Initiative Bulldozer en Bosnie-Herzégovine en est un exemple.

IV. Améliorer les compétences et les techniques

14. Les investissements dans l'éducation et la formation professionnelle peuvent faciliter le passage à des économies fondées davantage sur l'innovation et le savoir. La Malaisie comme Singapour offrent d'intéressants exemples qui montrent comment améliorer les compétences en faisant par exemple financer la formation par un impôt sur les salaires et en créant des instituts de formation financés conjointement par les secteurs public et privé et spécialisés par secteur et par compétence. Les pays en développement spécialisés dans une production à forte intensité de main-d'œuvre pourraient envisager des programmes d'amélioration des compétences en vue de diversifier leurs activités en les orientant vers des produits ultraperfectionnés à plus haute teneur technologique et, partant, d'être moins tributaires des seuls avantages liés aux coûts de la main-d'œuvre et de ne pas courir

le risque de voir leur production délocalisée vers des pays où la main-d'œuvre est encore meilleur marché. Des mécanismes d'incitation visant à encourager les entreprises à consacrer plus de ressources à la formation pour améliorer les compétences de leur capital humain permettraient de mieux maîtriser l'outil technologique, au profit probablement d'une efficacité accrue des politiques et programmes de transfert de technologie qui comprennent un important volet formation professionnelle.

15. Les secteurs économiques plus dynamiques, à plus forte intensité de qualification sont souvent ceux qui emploient un nombre relativement infime de personnes défavorisées. C'est ainsi que les secteurs du logiciel et de la délocalisation des processus de gestion en Inde et aux Philippines emploient essentiellement des diplômés d'université. Du point de vue de la lutte contre la pauvreté il importe donc de renforcer, chaque fois que possible, les liens entre ces secteurs dynamiques et les autres qui emploient davantage de travailleurs moins instruits. Ces liens peuvent revêtir diverses formes. Ainsi, certaines activités agricoles dynamiques exigent des services à forte intensité de main-d'œuvre telles que l'emballage, susceptibles d'être mieux rémunérés que le travail agricole. Au Chili, la part directe que prennent les petits exploitants dans le secteur de l'exportation de fruits frais est relativement faible. Néanmoins, la forte intensité de main-d'œuvre que nécessite le secteur agro-industriel, les débouchés accrues et les meilleures perspectives de rémunération qu'offrent les grandes exploitations qui font dans un cas comme dans l'autre appel à des ouvriers non qualifiés, ont permis au secteur agro-industriel de contribuer à la réduction de la pauvreté. Dans le cas des petits États insulaires en développement, ces activités pourraient combiner l'agriculture et l'industrie avec le tourisme par le biais de l'agrotourisme et des micro-industries approvisionnant le marché touristique.

16. L'application des technologies de l'information au secteur manufacturier et au secteur des services peut contribuer à accroître le rendement de chaque travailleur et de l'ensemble de la main-d'œuvre. Certains des emplois créés peuvent être destinés à des travailleurs qualifiés comme c'est le cas dans l'agriculture, mais on peut concevoir une complémentarité entre emplois qualifiés et non qualifiés. Un cadre politique à même d'assurer aux entreprises nationales la possibilité de profiter de la réduction continue du coût du matériel informatique, pourrait contribuer à les rendre plus compétitives.

17. Il y a d'autres moyens d'assurer une large répartition des avantages tirés du développement industriel, notamment les subventions à la formation et les investissements publics ou les partenariats entre les secteurs public et privé pour permettre à ceux qui ont un faible niveau d'instruction d'améliorer leurs compétences dans toutes sortes de métiers qui sont autant de moyens d'intégrer le marché de l'emploi structuré. C'est le cas notamment des métiers du bâtiment, de l'industrie agroalimentaire, de l'entretien du matériel informatique et des logiciels et de la réparation du matériel de transport.

V. Petites et moyennes entreprises

18. Il serait bon que les microentreprises et les petites et moyennes entreprises puissent s'appuyer sur des politiques et des mécanismes institutionnels qui les aident à accéder aux chaînes d'approvisionnement nationales et internationales. Les

options à envisager pourraient être de mettre au point et de créer des systèmes juridiques et réglementaires qui soient favorables aux PME; de faciliter l'accès de celles-ci au crédit bancaire pour financer leur capacité de production et leur fonds de roulement, de renforcer leur capacité de gestion, et de leur fournir à la fois des informations sur les marchés et des services de promotion, notamment par le biais de foires commerciales et de missions commerciales internationales. C'est ainsi que le Mexique a créé, dans le cadre de son programme d'intégration industrielle, deux centres pour aider les PME à déterminer leurs possibilités d'approvisionnement, à renforcer leurs capacités ainsi qu'à identifier et à canaliser le soutien technique, la formation et les prêts. Certes, les gouvernements apportent un précieux concours, mais les associations industrielles ont également un rôle important à jouer, d'autant plus qu'elles savent mieux ce dont leurs membres ont précisément besoin. On pourrait également envisager des programmes de vulgarisation à l'intention des femmes chefs d'entreprise étant donné qu'elles détiennent et exploitent un pourcentage non négligeable des petites entreprises, surtout dans le secteur non structuré.

19. L'action internationale en faveur de la création de PME dans les pays en développement peut aider celles-ci à soutenir la concurrence sur les marchés nationaux et internationaux. C'est dans cette optique que la Société financière internationale et l'Agence canadienne de développement international apportent leur concours à un centre de facilitation du commerce au profit de la Self Employed Women's Association en Inde. Cette association aide plus de 15 000 femmes artisans dans le cadre d'une entreprise commerciale qui leur facilite l'accès aux marchés nationaux et mondiaux. En outre, les centres nationaux de production propre créés dans divers pays en développement avec le concours de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel ou le Programme des Nations Unies pour l'environnement pourraient être étoffés pour être mieux à même d'apporter aux PME qui cherchent à adopter des méthodes de production viables et à fabriquer des produits compétitifs sur les marchés internationaux, le soutien technique et commercial et l'appui à la gestion dont elles ont besoin.

20. Le financement des échanges par des clients ou fournisseurs peut être un important moyen d'aide financière pour les industries et dans les pays où l'accès au crédit est difficile, en particulier pour les petites et moyennes entreprises, les articles produits pouvant servir de caution aux prêteurs. Si l'accès à ce type de crédit à court terme devient hasardeux pour cause de crise financière, les gouvernements peuvent accorder un traitement préférentiel au financement du commerce dans le cadre d'accords de rééchelonnement de la dette. Les gouvernements pourraient renforcer le financement du commerce par exemple en conférant une valeur juridique aux documents électroniques pour faciliter l'établissement de lettres de crédit et aux cessions de créances pour faciliter les emprunts. Les banques nationales de développement au Brésil, en Colombie et au Mexique fournissent ce type de services qui contribuent au financement des exportations. De même, des initiatives d'aide au commerce pourraient aider les pays en développement, en particulier les moins avancés, à renforcer leur capacité de production et à accroître encore leurs échanges commerciaux.

VI. Promouvoir des modèles de consommation et de production viables

21. L'adoption de modèles de consommation et de production viables doit s'accompagner d'une remise en cause de la manière dont les sociétés produisent, utilisent et détruisent leurs produits. Toute une série de mesures sont envisagées dans le cadre du Processus de Marrakech et des activités de divers groupes de travail de création récente, dont certaines recourent effectivement aux maillons de la chaîne d'approvisionnement pour aider les PME à passer à des systèmes de production plus viables, ou aident les consommateurs à faire des choix plus rationnels grâce à la diffusion d'informations, à l'écoétiquetage et à un rôle accru de la commercialisation. Certains pays et régions, notamment l'Union européenne (UE), se lancent dans de vastes initiatives de mise en place de modèles de consommation et de production viables en adoptant à cet effet des directives de protection de l'environnement. Certaines de ces directives ont des incidences sur les partenaires commerciaux de l'UE et les pays en développement pourraient tirer parti d'un accès aux informations et, dans certains cas, d'une assistance technique qui leur permettrait de procéder aux ajustements nécessaires au niveau de leurs processus de production et de la conception de leurs produits. Il serait recommandé que chacune de ces initiatives évalue et minimise tout effet néfaste qu'elles pourraient avoir sur les pays en développement et leurs produits, en particulier sur les pays le moins à même de s'adapter.

VII. Production industrielle moins polluante et plus économe en ressources

22. Pour favoriser une production industrielle plus propre et plus économe en ressources, les gouvernements ont eu couramment recours à une réglementation sous forme de normes précises et de règles de conformité. Des accords négociés avec l'industrie ont également été utilisés dans certains cas, souvent appuyés par la perspective de l'adoption d'une réglementation obligatoire. Les gouvernements ont aussi utilisé des mécanismes régis par les lois du marché, notamment des impôts et redevances pour relever le coût de production de déchets indésirables, la stricte application des règles de responsabilité en ce qui concerne la pollution ou les matières dangereuses et des subventions pour favoriser la mise au point et l'adoption de technologies moins polluantes. Ils pourraient également favoriser une production plus viable par des stratégies d'information telles que la divulgation des performances environnementales des industries. On peut citer à titre d'exemples les registres des émissions et des transferts de polluants tenus en Australie, au Canada, au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et aux États-Unis d'Amérique, les rapports obligatoires à établir sur l'environnement au Danemark et le Programme de contrôle, d'évaluation et de calcul du degré de pollution atmosphérique suivi en Indonésie. Les systèmes d'écoétiquetage et les concours de production non polluante aux prix largement médiatisés représentent d'autres options possibles. Les gouvernements pourraient également faire adopter des méthodes comptables permettant de chiffrer expressément le coût environnemental et social de la production et, partant, de donner aux gestionnaires la possibilité de prendre leurs décisions en connaissance de cause.

23. Le Gouvernement australien a adopté un modèle prometteur pour résoudre le problème des flux de déchets industriels et surtout assurer la gestion des déchets dangereux en mettant en place un cadre juridique et une politique qui visent tous les aspects de la gestion des déchets industriels, y compris leur production, stockage, manutention, traitement, transport, récupération, recyclage, revalorisation et réutilisation. Comme les installations de traitement des déchets dangereux peuvent être coûteuses, les gouvernements pourraient décider d'encourager la mise en place d'installations de traitement communes à plusieurs entreprises, dans une zone géographique donnée, les coûts d'exploitation étant couverts par les redevances perçues sur les déchets. Des partenariats entre secteurs public et privé dans le cadre desquels des prêts à faible taux d'intérêt ou des garanties de prêt pourraient être consentis pourraient aider à en faciliter la construction.

24. Les substances dangereuses posent également un problème sur le lieu de travail. Les gouvernements sont bien placés pour aider à promouvoir un cadre de travail respectueux de la santé et de la sécurité des travailleurs, notamment en exigeant que le matériel utilisé soit bien conçu, que les employeurs fournissent des équipements de protection adéquats, que les systèmes de surveillance des risques pour l'environnement et d'intervention d'urgence fonctionnent bien, que des comités d'hygiène et de sécurité soient constitués dans les usines. Il appartient aux entreprises d'assurer la saine gestion des déchets industriels en informant les travailleurs et le public des risques et en faisant participer les travailleurs et leurs organisations ainsi que les communautés situées à proximité à la prise de décisions concernant la gestion et la réduction des risques. On peut citer l'exemple de l'industrie de la chaussure au Viet Nam où un partenariat entre la Chambre de commerce et d'industrie du Viet Nam, les associations commerciales locales et des acheteurs internationaux a permis d'obtenir de près des deux tiers des fabricants de chaussures l'engagement de mieux respecter les normes de santé et de sécurité. En augmentant le rendement et en réduisant l'absentéisme et le renouvellement de la main-d'œuvre, le Viet Nam a enregistré une nette augmentation des commandes internationales.

VIII. Responsabilité et transparence des entreprises en matière environnementale et sociale

25. Au sein du secteur privé, les chaînes d'approvisionnement mondiales acquièrent de l'importance en tant que mécanisme de transmission des codes de responsabilité des entreprises en matière environnementale et sociale. Nombre de sociétés multinationales qui participent par exemple au Pacte mondial et à l'Initiative mondiale sur les rapports de performance travaillent avec leurs fournisseurs, y compris ceux des pays en développement, pour aligner leurs pratiques de gestion sur ces codes. Les entrepreneurs qui adhèrent à ces codes de conduite sont souvent des chefs de file dans des secteurs bien connus du public, qui, soit fabriquent des produits de consommation destinés à des consommateurs soucieux de l'impact social et environnemental de ces produits, soit relèvent d'industries dont le fonctionnement pourrait avoir de fortes incidences sur la société et l'environnement, telles que les industries extractives. La portée des pratiques en matière de responsabilité des entreprises pourrait encore s'étendre au sein d'un même secteur et entre divers secteurs. Dans la mesure où cette responsabilité peut être source de succès financier, cette extension pourrait aller de soi, mais les

gouvernements peuvent la favoriser en encourageant le respect par l'ensemble des entreprises, de normes en matière d'éthique, d'environnement et de gouvernance.

26. Pour les pays en développement, une manière d'aider les entreprises locales à accéder aux marchés internationaux, de faire mieux respecter la réglementation, de soutenir la réalisation des objectifs sociaux et écologiques et de renforcer la modernisation des processus de production et des systèmes de gestion, pourrait être d'encourager la responsabilité sociale des entreprises. Ils pourraient concevoir des accords tripartites comme l'a fait le Gouvernement cambodgien avec l'industrie du prêt-à-porter et l'Organisation internationale du Travail qui se sont engagés à exécuter à l'échelle du pays un programme visant à assurer le respect dans les usines des normes minimales en matière de travail. Une autre possibilité serait d'encourager vivement les investisseurs étrangers à appliquer un code de responsabilité sociale des entreprises largement reconnu tel que la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale de l'Organisation internationale du Travail. Une aide pourrait être fournie aux PME pour qu'elles s'alignent sur les politiques de responsabilité sociale des entreprises mises en œuvre par leurs clients internationaux. À cet égard, un moyen d'action pourrait être de subventionner en partie le coût d'homologation de la responsabilité sociale des entreprises, assumé par les PME, et une mesure pratique serait de renforcer l'Équipe spéciale de Marrakech sur les entreprises viables en tant que mécanisme international d'échange de données d'expérience sur le meilleur moyen de favoriser l'instauration de liens entre les PME et les chaînes d'approvisionnement durable au niveau mondial.

IX. Options possibles et mesures envisagées au niveau international

27. Les options possibles et les mesures envisagées au niveau international pour aider les pays en développement à s'industrialiser pourraient consister notamment à :

- Œuvrer à l'instauration d'un régime de commerce multilatéral susceptible d'offrir aux pays en développement plus de possibilités d'accroître leurs exportations de produits industriels et autres produits élaborés et de diversifier et d'améliorer leur gamme de produits d'exportation;
- Doter les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, de moyens d'accroître leurs échanges et leur production de manière à pouvoir satisfaire effectivement de nouveaux marchés d'exportation;
- Renforcer la capacité des gouvernements des pays en développement à soutenir la transformation et la diversification structurelles de leur économie par le biais de diverses politiques et institutions visant à renforcer leurs capacités technologiques et leur esprit d'entreprise;
- Encourager les institutions financières internationales à coopérer avec le gouvernement et le secteur privé des pays en développement intéressés en vue d'accroître les projets de financement de l'innovation pour contribuer à la découverte de nouveaux marchés;

- Aider les systèmes d'enseignement et de formation des pays en développement à fournir une main-d'œuvre qualifiée capable d'assimiler de nouvelles technologies, de les adapter et de les développer;
- Fournir une aide technique en vue de créer et renforcer les institutions techniques telles que les instituts de métrologie, les laboratoires d'essai et les instances d'homologation pour assurer le respect de normes internationales en matière de produits;
- Renforcer les programmes de soutien technique et financier en faveur des PME, en vue de faciliter leur accès aux marchés locaux, notamment en les aidant à s'intégrer aux chaînes d'approvisionnement mondiales;
- Fournir une assistance technique aux pays en développement pour les aider à rationaliser leurs systèmes d'octroi de licence, leur réglementation, leurs régimes fiscaux et autres applicables à l'industrie et qui ont des répercussions sur les risques auxquels s'exposent les investisseurs privés et les coûts de transaction;
- Encourager les entreprises industrielles ainsi que les sociétés et les gouvernements qui achètent des produits industriels à adhérer en plus grand nombre aux codes de bonne conduite en matière de responsabilité sociale des entreprises;
- Appuyer les travaux des équipes spéciales du Processus de Marrakech et l'élaboration d'un cadre décennal de programmes de consommation et de production viables, en particulier les travaux portant sur la création d'entreprises viables.
